



DOSSIER D'INSCRIPTION

2018 - 2019

<p>Conservatoire de Musique Place Charles de Gaulle 55200 COMMERCY tel : 03 29 91 06 73 mail : conservatoiredemusique@commercy.fr</p>	<p>Mairie de Commercy: Château Stanislas B.P. 90081 55205 COMMERCY Cedex tel : 03 29 91 02 18</p>
--	--

Le Conservatoire est une unité de la Direction de la Promotion du Territoire, de la Communication et de la Culture de la Ville de Commercy.

Cet établissement d'enseignement artistique spécialisé est un Conservatoire à rayonnement communal (CRC) agréé par le Ministère de la Culture pour son organisation pédagogique.

Situé Place Charles de Gaulle à la Maison de la Musique, le Conservatoire accueille toutes les personnes souhaitant pratiquer une activité musicale dès le 1er âge avec le Béb'éveil et propose un large éventail d'instruments et d'ensembles musicaux. Les élèves peuvent entreprendre dès l'entrée au CE1, un cursus diplômant débouchant sur le Certificat d'Études Musicales ou un cursus non diplômant en fonction des compétences acquises.

Les demandes d'admission se font chaque année à l'aide du dossier ci-joint à **partir du mois de juin**. Les dossiers dûment complétés, devront être retournés au secrétariat dans les délais, munis des justificatifs demandés.

LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Les pratiques individuelles

Chant - Piano - Piano Jazz	Benoît DANGIEN
Clarinete	Marc KURZMANN
Flûte traversière	Christine SHAYKHIAN
Guitare	Benoît MARMONT
Guitare Basse	Sylvain COLLET
Guitare électrique	Laurent REICHERT
Percussions	Anne MIDOL-MONNET
Saxophone	Jean ROUQUART
Trombone - Tuba	Arnaud GEORGE
Trompette	Alexandre BERNARD
Violon - Alto	Valérie BOULARD
Violoncelle	Laurent BOULARD

Les pratiques collectives

➤ Ensembles de classe

Ensemble de clarinettes	dirigé par Marc KURZMANN
Ensemble de cuivres	dirigé par Arnaud GEORGE
Ensemble de flûtes traversières	dirigé par Christine SHAYKHIAN
Ensemble de guitares	dirigé par Benoît MARMONT
Ensemble de percussions	dirigé par Anne MIDOL-MONNET
Ensemble de saxophones	dirigé par Jean ROUQUART

➤ Orchestres

Ensemble vocal Adultes	dirigé par Christine SHAYKHIAN
Orchestre à cordes	dirigé par Valérie BOULARD
Orchestre à vent	dirigé par Stéphane GARAFFI

➤ Ateliers thématiques

Atelier Coaching (pour les groupes constitués)	dirigé par Laurent REICHERT
Atelier de musiques actuelles	dirigé par Laurent REICHERT
Batucada (percussions de rue)	dirigée par Anne MIDOL-MONNET
Djembe	dirigé par Anne MIDOL-MONNET
Guitare d'accompagnement	dirigée par Benoît MARMONT
Musique de chambre	dirigée par Marc KURZMANN

➤ Formations musicales

Béb'Éveil	enseigné par Alexandra BERTRAND
Éveil Musical	enseigné par Anne MIDOL-MONNET
Formation Musicale	enseignée par Valérie BOULARD
Pratique vocale Enfant	dirigée par Christine SHAYKHIAN
M.A.O.	enseignée par Jean ROUQUART
Culture Musicale	enseignée par Valérie BOULARD
Culture Jazz	enseignée par Jean ROUQUART
Formation Musicale adulte	enseignée par Benoît MARMONT
Préparation à l'option musique au Bac	enseignée par Benoît MARMONT

mais aussi

La découverte des instruments

Itinéraire de découverte des instruments enseignés au CRC de Commercy à partir du CP.

Ces activités ont lieu : **Maison de la Musique, place Charles de Gaulle
Salle Ray Charles, Site Monplaisir**

ORGANISATION DES ÉTUDES

PARCOURS DECOUVERTE

Béb'Éveil - 30 mn
de 18 mois (né avant le 01/03/2017)
à la petite section de maternelle

Éveil 1
Moyenne et Grande section de
maternelle
01 h

Éveil 2
CP
01 h

Découverte des instruments
4 séances par instrument
À partir du CP
30 mn

PARCOURS DIPLOMANT

à partir du CE1

Cycle I

pratique instrumentale -
30 mn
+ formation musicale - 1 h
+ pratique vocale - 1 h

**Certificat
de fin de 1er cycle**



Cycle II

pratique instrumentale - 45 mn
+ formation musicale - 1 h 30
+ pratique collective - 1 h
minimum

**Brevet
d'Études Musicales**



Cycle III

pratique instrumentale - 1 h
+ formation musicale - 1 h
+ modules : culture musicale, culture
jazz et Musique Assistée par
Ordinateur
18 h/an par module
+ pratiques collectives - 1 h
minimum

**Certificat
d'Études Musicales**



PARCOURS NON DIPLOMANT

à partir de 15 ans (né avant le 1er janvier 2004)
ou après l'obtention du Brevet d'Études Musicales
NB : la durée de la pratique instrumentale est de 30 mn

EXTRAITS DES RÉGLEMENTS DES ETUDES ET INTERIEUR

L'assiduité aux cours et le travail individuel à la maison sont deux conditions indispensables à la réussite des études musicales.
Chaque élève doit fournir un travail personnel journalier afin de progresser dans le cursus d'éducation musicale.

Dans le cadre d'un CURSUS DIPLOMANT, la **Formation Musicale et la pratique collective sont des disciplines obligatoires** qui sont directement liées à la pratique instrumentale. Elles ne sont pas facturées.
Les absences à ces cours devront être justifiées.

Tout élève demandant son **inscription en cours d'année** peut être admis au Conservatoire de Musique en cursus diplomant s'il justifie d'une pratique musicale antérieure. Il sera alors accepté en fonction des places disponibles dans la discipline choisie.

Les orientations pédagogiques du Conservatoire qui visent à l'épanouissement de l'élève peuvent parfois modifier les horaires de cours pour cause de répétition collective ou de concert.

L'élève s'engage à participer à ces activités lorsqu'il sera sollicité.

Le Conservatoire de Musique fonctionne comme un établissement scolaire et suit le même calendrier.

Toutefois, lorsque les congés scolaires débutent un samedi, les cours sont assurés jusqu'au samedi soir.

Les inscriptions sont prises sur l'année et valent acceptation du règlement intérieur et du règlement des études.

INFORMATIONS REDEVANCES

Pour rendre accessible l'apprentissage de la musique, la Ville de Commercy a choisi de facturer aux élèves qu'une partie du coût de l'enseignement : seule la masse salariale des professeurs est prise en compte pour le calcul du montant de la redevance.

- ➔ La facturation est prévue pour l'année entière dès lors que l'élève est inscrit.
- ➔ En cas de déménagement en cours d'année, la redevance sera minorée ou majorée en fonction de la nouvelle résidence.
- ➔ Tout changement ayant une incidence sur la facturation doit être signalé soit par courrier à Monsieur le Maire, soit via le formulaire de contact disponible sur le site de la Ville www.commercy.fr (seules ces demandes seront recevables).

Les Réductions sur redevances

■ Plusieurs collectivités accordent des remises sur les redevances pouvant atteindre 50 % (cf page 8).

■ La Ville de Commercy accorde une remise de 50 % sur la redevance de tout élève membre de l'**Harmonie Municipale** ou de la **Batterie-fanfare**.

Deux conditions :

- l'élève pratique le même instrument en cours individuel ou collectif au Conservatoire de Musique et dans l'Association,
- l'élève doit être assidu en cours individuel ou collectif du Conservatoire, aux répétitions et aux sorties officielles de l'Association.

■ Pour les familles inscrivant 3 élèves au Conservatoire de Musique, un abattement de 50 % sera appliqué sur la redevance la plus élevée (hors location de l'instrument) **et sur un seul instrument dans le cas où l'élève en pratique plusieurs** (pour une famille comportant 4 élèves inscrits, le même raisonnement est appliqué pour les deux redevances les plus élevées).

Cette réduction s'applique pour le nombre d'élèves par famille et non pour le nombre d'instruments pratiqués.

Bourses d'enseignement musical

La Ville de Commercy a mis en place une bourse d'enseignement musical qui est attribuée en fonction des revenus de la famille.

grille 2018 – 2019

NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE ⁽¹⁾						BOURSE 2018 - 2019 (en euros)	
1	2	3	4	5	6 et +	Montant de la bourse en %	Reste à payer par la famille en %
REVENUS (en €) DE LA FAMILLE COMPRIS ENTRE ⁽²⁾							
0 et 623	0 et 829	0 et 1036	0 et 1243	0 et 1450	0 et 1658	80	20
1140	1346	1554	1789	1968	2202	50	50
1346	1789	2021	2202	2460	2641	40	60
-	-	2280	2460	2695	2901	30	70
-	-	-	2850	3057	3238	20	80
-	-	-	-	3238	3419	10	90

Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux élèves du Conservatoire de Musique résidant à Commercy.

Cette bourse sera immédiatement supprimée dès lors que l'élève est absent aux cours la moitié ou plus du trimestre, sans justificatif.

(1) nombre de personnes inscrits sur l'avis d'imposition de référence,

(2) Revenu indiqué sur la ligne "revenu global brut" figurant sur l'avis d'imposition 2018 (revenus 2017) / 12

TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE COMMERCY

	- Bèb'éveil - Éveil musical	- Formation musicale - Pratique collective - Découverte des instruments - Prépa bac - option musique	Pratique individuelle (<i>chant ou instrument</i>)	Location d'instrument à cordes et à vent
TARIFS DE BASE				
Paiement mensuel	21,50	27,80	162,15	22,45
MONTANT DES REDUCTIONS				
POUR TOUS LES COMMERCIENS	50,00%**	50,00%**	50,00%**	
POUR LES MOINS DE 18 ANS (né après le 31/12/2000) :				
➤ De la communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs (CVV)	30,00%	30,00%	30,00%	
➤ Extérieur à la Communauté de Communes CVV dont la famille paye une TP/TFNB/CFE à Commercy	25,00%	25,00%	25,00%	
➤ De la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woevre	40 €/an		150 €/an	
➤ Du Grand Euville	15,00%*	15,00%*	15,00%*	

*base 2017-2018 : sous réserve de confirmation de la participation de la collectivité concernée,

** ces réductions tiennent compte pour les -18 ans de la participation de 30 % de la Communauté de Communes CVV